

Conditions premium des téléviseurs OLED Garantie de 5 ans sur les pièces des séries LG G2 et Z2

GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES PIÈCES DU PANNEAU D'AFFICHAGE POUR LES MODÈLES : Téléviseurs OLED séries LG G2 et Z2

Merci d'avoir acheté le produit. Nous sommes convaincus que vous en profiterez pendant de nombreuses années.

Le produit est couvert par cette garantie pour une période de trente-six (36) mois à compter de deux (2) ans à partir de la date à laquelle vous avez initialement acheté le produit. Qu'est-ce qui est couvert ? Cette garantie ne couvre que les pièces du panneau d'affichage du produit et est ajoutée à notre garantie standard de vingt-quatre (24) mois « garantie standard » qui couvre la main-d'œuvre et les pièces pour l'ensemble du produit. Si après la lecture du manuel d' utilisation vous pensez qu'il y a un dysfonctionnement technique avec le produit, veuillez nous contacter en utilisant les détails ci-dessous. Comment réclamer ? Si vous rencontrez des problèmes avec le produit ou si vous souhaitez faire une réclamation dans le cadre de cette garantie, veuillez contacter notre service après-vente. Les détails sont indiqués ci-dessous :

LG Electronics Benelux Prins Boudewijnlaan 41, 2650 Edegem Belgique, Téliphoner NL+31(0)900 5435454 BE,LUX +32(0)15 200 255 www.lg.com/be_fr

Vos données personnelles

Nous traiterons légalement vos données personnelles conformément à la législation applicable en matière de protection des données.

Vous trouverez plus d'informations sur la manière dont vos données personnelles sont utilisées et traitées sur

https://www.lg.com/be_fr/privacy.

Conditions

1 Cette garantie est offerte par LG Electronics Benelux Prins Boudewijnlaan 41, 2650 Edegem Belgique aux acheteurs du produit au Benelux.

2 Cette garantie ne s'applique que si vous avez acheté le produit en tant que consommateur. Vous êtes consommateur si :

- a) vous êtes un particulier ; et
- b) vous avez acheté le produit entièrement ou principalement pour un usage personnel (pas pour une utilisation en rapport avec votre commerce, entreprise, artisanat ou profession).

3 Cette garantie s'applique uniquement sur les téléviseurs OLED des séries LG G2 et Z2.

4 Cette garantie commence après l'expiration du garantie standard de 2 ans et est valable uniquement pendant les trente-six (36) mois suivant l'expiration de celle-ci.

5 Cette garantie n'est valable que lorsqu'elle est accompagnée de la facture originale, du reçu ou lorsque LG vous a fait part d' une preuve que la garantie est toujours valide. Si le numéro de série est endommagé, manquant ou rendu illisible, cette garantie sera annulée.

Dans ce cas, vous devez contacter le magasin où vous avez acheté le produit.

6 Cette garantie n'est valable que contre défauts de matériaux et de fabrication en ce qui concerne les composants du panneau d'affichage du produit. Les obligations de LG se limitent à la réparation réussie ou, selon le cas, au remplacement du produit ou des pièces défectueuses de l'écran. La main-d'œuvre pour la réparation ou le remplacement ne seront pas couverts par cette garantie et vous seront facturés par le centre de service ou un revendeur agréé LG, aux tarifs standard alors en vigueur, sauf disposition contraire de la législation nationale applicable à cette garantie.

7 LG investit massivement dans son réseau de service pour s'assurer que toutes les réparations soient effectuées à temps et de manière professionnelle réalisée. Pour cette raison, les réparations dans le cadre de cette garantie doivent être effectuées par un Centre de service ou revendeur agréé LG. Le coût des réparations effectuées par un centre de service ou un revendeur non autorisé ne sera pas remboursé, sauf autorisation écrite préalable de LG.

En cas d'échec d'une réparation sous garantie non autorisée, LG n'assume aucune responsabilité pour coût de rectification ou tout dommage causé par une telle réparation non autorisée.

8 Il n'est pas nécessaire d'enregistrer votre achat pour faire une réclamation de cette garantie.

9 Le produit est destiné à être utilisé au Benelux. LG décline donc toute responsabilité pour les frais d'adaptation d'un système de télédiffusion à un autre système (par exemple de PAL-I à PAL-BG).

Si vous choisissez de faire modifier le produit, cette garantie ne s'appliquera pas et LG ne vous remboursera pas pour le travail ou les pièces nécessaires au réglage, ni pour toute erreur résultant du réglage.

10 Cette garantie ne couvre aucun des points suivants :

- a) Contrôles périodiques, entretien et réparation ou remplacement de pièces en raison de l'usure normale.
- b) Les frais liés au transport, à l'enlèvement ou à l'installation du produit.
- c) Mauvaise utilisation, y compris la non-utilisation du produit pour son usage normal ou une mauvaise installation.
- d) Dommages causés par : i) la foudre ; ii) eau ; iii) incendie ; (iv) catastrophe naturelle ; v) guerre ; vi) troubles à l'ordre public ; vii) tension secteur incorrecte ; viii) une ventilation inappropriée ou inadéquate ; ix) toute autre cause échappant à un contrôle raisonnable de LG ; ou
- e) Dommages ou usure causés par une utilisation autre que l'usage domestique normal.

11 Cette garantie n'est valable que si vous avez acheté le produit auprès d'un revendeur ou si la garantie vous appartient pendant la période transférée en vertu de celle-ci. LG n'assume aucune responsabilité en vertu de cette garantie, sauf si vous êtes l'acheteur d'origine ou si vous pouvez nous fournir la facture ou le ticket de caisse original montrant que vous possédez maintenant le produit.

12 Rien dans cette garantie n'affecte vos droits statutaires en relation avec le produit, y compris vos droits au vendeur auprès duquel vous avez acheté le produit (sous contrat de vente ou non). La où les produits ont été acheté en tant que consommateur, vous bénéficiez de droits statutaires en vertu de la loi applicable sur la vente de biens défectueux ou non conformes. Ces droits s'appliquent aux produits que vous achetez auprès de détaillants et vous pouvez faire valoir ces droits contre ceux-ci, que le produit soit couvert ou non par les présentes, la garantie ne sera plus valable.

13 Sous réserve des exceptions énoncées dans cette garantie, si LG, ses filiales ou distributeurs ne respectent pas cette garantie, LG sera responsable de toute perte ou de tout dommage dont vous subirez les conséquences prévisibles par LG, mais LG, ses filiales ou ses distributeurs ne sont pas responsables des pertes ou dommages imprévisibles. Une perte ou un dommage est prévisible si il est évident qu'il se produira au moment où cette garantie a été donnée. LG et vous saviez que cela pouvait arriver.

14 LG n'est pas responsable des dommages commerciaux. Si vous utilisez le produit à des fins commerciales, professionnelles ou de revente, LG, ses filiales ou ses distributeurs déclinent toute responsabilité envers vous en cas de manque, de perte ou d'interruption d'activité, ou perte d'opportunité que vous subissez à la suite d'une violation des droits de cette garantie fournie par LG, ses filiales ou ses distributeurs.

15 Les unités ou pièces de rechange peuvent être neuves ou remises à neuf. Cela signifie que LG peut utiliser des unités ou des pièces fabriquées selon les spécifications de l'appareil ou pièce de rechange fabriqué à l'origine.

16 Cette garantie est régie par le droit néerlandais/belge/luxembourgeois et vous pouvez prendre des mesures juridiques devant les tribunaux néerlandais/belges/luxembourgeois.